Conseil Municipal du 21 janvier 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le 21 janvier 2012 à 21h en présence de 16 élus. Absent excusé: J Juge.

Le compte rendu du Conseil municipal du 8 décembre est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

Le Maire informe le Conseil municipal de la validation par la Commission de coopération intercommunale du refus de notre CDC de rejoindre la CDC de Langon dans les délais imposés. Les propositions du schéma préfectoral sont donc annulées.

Le Maire annonce le départ par mutation d'Hélène Bové du poste de directrice des services de notre CDC. Le recrutement d'une personne pour la remplacer se déroulera dans la deuxième quinzaine de février.

En tant que vice-président de la CDC en charge de l'économie et du tourisme, le Maire signale que l'appel d'offres concernant le marché signalétique a été lancé. Il devrait permettre cette année de débuter cet important chantier à l'échelle d'une grande partie de l'Entre deux Mers. Notre CDC, la commune, mais aussi les prestataires vont être concernés par l'apparition d'une nouvelle signalétique qui complétera et remplacera souvent l'existante.

Danielle Pemptroit, membre de la commission enfance –social de la CDC explique que les plans du futur centre de loisirs de Verdelais ont été validés. Les travaux devraient commencer en septembre pour une réception en avril 2013. Il pourra accueillir environ 80 enfants.

Valérie Bortot souligne que la commission logement de la CDC travaille actuellement sur les modalités d'accueil et d'accompagnement des populations qui seront hébergées dans les logements d'urgence. Ces derniers vont voir le jour sur la commune de Saint Maixant et de Saint Pierre d'Aurillac.

Jean Loup Dutreuilh au titre de la commission sport de la CDC rappelle la dissolution à compter du Premier janvier 2013 des deux syndicats des sports de notre territoire. Pian-Saint-Macaire, Saint-Maixant-Semens-Verdelais. Cette dissolution a été retenue par la commission départementale de coopération intercommunale. Alain Falissard s'interroge sur la convention à établir avec Pian si la CDC refusait de prendre en charge notre syndicat.

Martine Latestère, déléguée au SIPHEM, évoque les problèmes de personnel qui perdurent au sein de cette structure. Une réunion récente a permis de faire le bilan d'activité 2011 et évoquer les projets.

POINT TRAVAUX

Alain Falissard fait le compte rendu des chantiers en cours :

Une réunion s'est déroulée à la salle des fêtes avec pour objectif de faire le point sur le nouveau système de chauffage, en présence de l'entreprise installatrice. Différents réglages ont permis de mieux stabiliser la température et l'arrivée d'air frais. Le bruit occasionné par l'extracteur devrait être réduit avec l'installation d'un variateur.

L'enfouissement des fils électriques le long de l'édifice côté place de l'horloge et la disparition d'une partie d'entre eux améliorent l'esthétique.

Les aménagements à l'entrée de l'école primaire se poursuivent, recul du portail, installation d'un abri.

Un vitrage a été installé sous les marches du nouvel escalier d'accès à la mairie afin de limiter les remontées d'air froid.

Une visite du secteur du Prieuré a eu lieu en présence de JM Billa et J Baudet. Les aménagements nécessaires ont été évoqués pour améliorer la circulation et la sécurisation du lieu. Un architecte travaillera sur ce dossier.

Vincent Cosson résume les principaux résultats de l'étude diagnostic du réseau d'assainissement. Le bon état général des installations a été souligné mais des travaux importants sont à prévoir au niveau de la station de refoulement de Saint–Macaire. 25 ans après son installation, il est nécessaire d'envisager le changement des pompes et de revoir le traitement des odeurs.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Le Maire présente le projet d'aire de jeux au pied des remparts étudié en commission. L'objectif est d'installer un terrain multisports (basket, hand ball, volley) sur la parcelle acquise en 2009 par la commune à proximité immédiate de l'ancien camping. Cette localisation se connectera aux chemins existants dans le prolongement de l'escalier tunnel en contrebas du Prieuré. Ce positionnement a l'avantage de ne pas perturber les circulations et les usages actuels et futurs, notamment le passage de la piste cyclable.

Situé en zone inondable, le terrain comportera un minimum de superstructures pour ne pas retenir les objets charriés par les crues. Les filets installés seront démontables.

Une réunion de présentation en mairie à destination des jeunes sera organisée courant février.

Monsieur le maire propose de déposer une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au titre de l'exercice 2012, relative à ces travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à ces travaux d'aménagement d'un terrain multisports pour une enveloppe HT de 63 358,75 € (soit 72 189,07 € TTC)
- d'adopter le plan de financement suivant :

- subvention au titre de la DETR : 21 125,00 €
- autofinancement : 11 830,32 €
- emprunt : 39 233,75 €

- de mandater le maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

ETUDE D'UN ESPACE DE GLISSE

A proximité du terrain multisports une étude sera réalisée pour envisager l'aménagement d'un espace de glisse, accessible au skate board, rollers, BMX. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à poursuivre les démarches pour identifier et consulter les entreprises susceptibles de concevoir et réaliser un tel projet.

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'achat d'un défibrillateur pour la somme de 1579,70€. Il sera installé sur un mur extérieur de la salle des fêtes afin d'être rapidement accessible.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer le Moto Club de la taxe sur les spectacles.

ACHAT TERRAIN LOGEVIE

Dans la perspective d'améliorer le stationnement à proximité de la nouvelle résidence Logévie, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir un terrain de 730 m2, propriété de Logévie, pour la somme de 40 900 €. 20 à 25 places de parking pourront être aménagées. Les riverains de la rue F. Bergoieng pourront profiter de cet aménagement après la restructuration du secteur.

OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ouverture de crédits doit être effectuée pour permettre le règlement en investissement de l'acquisition de parcelles de terrain appartenant aux Consorts MONGIE pour un montant de 7 165.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à cette ouverture de crédits au compte 2111 − 013 pour un montant de 7 165.00 €.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Gravellier-Servantie rue du Thuron, Desmoulins cours de la République, SCI du Pian, lieu dit le Pian, Charov, rue de la Corne.

INFORMATIONS DIVERSES

Jean Loup Dutreuilh annonce le prochain départ du Judo de l'école primaire. Il suggère la mise à disposition de la salle libérée aux activités périscolaires. Ce transfert permettra de quitter le réfectoire et la salle de sport occupés à cette fin depuis la création d'une nouvelle classe à la rentrée 2010.

Jean Pierre Ramillon se propose d'étudier la mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie aux services techniques. Il permettra d'économiser de l'eau pendant la période d'arrosage.

Le Maire rappelle l'engagement pris de réfléchir sur l'avenir du « Château » de Tardes. Evoquée en commission, cette question mérite d'être débattue avec les Macariens intéressés. Pour ce faire, il propose la création d'une commission extra municipale qui se penchera sur ce dossier. Une réunion de lancement sera programmée dans la deuxième quinzaine de mars, une information sera diffusée pour en assurer la publicité.

Conseil Municipal du 1^{er} mars 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le 1^{er} mars 2012 à 20h30 en présence de 12 élus. Absents excusés: C. Alis, V. Bortot, J Juge, M. Latestère, D. Scaravetti.

Le compte rendu du Conseil municipal du 21 janvier est adopté à l'unanimité.

REGLEMENT DE FORMATION

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement de formation. Il précise pour l'ensemble du personnel communal les droits et obligations en la matière.

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- la convention d'étude présentée par la Socama pour évaluer la faisabilité du raccordement de Saint Macaire au SIAE de Verdelais en vue de diluer les eaux fluorées de notre forage pour un montant de 3 375,00€ HT.
- la maîtrise d'œuvre paysagère du parking qui sera aménagé à proximité de la résidence François Bergoeing pour un montant de 2 500 € HT.
- la mise à disposition d'une enveloppe de 3 000,00€ HT pour permettre l'évacuation de différents matériaux meubles entreposés sur la commune.
- l'avenant n°1 au marché SADE lot 2 sectorisation pour un montant de 2 632,00€ HT correspondant à des travaux supplémentaires nécessaires suite au passage du réseau EU sous vide d'air en surplomb de la canalisation à équiper rue de Verdun et rue Bergoeing de débimètre et de stabilisateur.
- la subvention chauffage DETR dépôt d'une nouvelle demande au titre de 2012

CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal valide la création d'une aire de jeux estimée à 61 000,00€ HT comprenant la fourniture et pose de matériel ainsi que des travaux de génie civil (plateforme de jeux et allées de desserte).

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la moins disante concernant la fourniture et pose de matériel pour un montant de 20 090,00€ HT et autorise le maire à signer les documents correspondants.

Le Conseil Municipal autorise le maire à lancer une consultation concernant les travaux de génie civil et à signer le marché correspondant (sous réserve de ne pas dépasser une enveloppe de 41 000,00€ HT) ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution. Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour réaliser ses travaux.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Lhéritier-Cosson, allée Tourny, Baraton-Portenart, impasse de Boesse, Bourlet, allée des tilleuls.

INFORMATIONS DIVERSES

Delphine Tach propose d'identifier un lieu de compostage qui serait accessible aux macariens sur le site des jardins familiaux. Contact va être pris avec l'association gestionnaire. Elle regrette l'attitude de certains élus de la commission environnement de la CDC qui semblent refuser toute évolution. Il est dommage, précise-t-elle, que ne soit pas étudiée l'installation d'une déchèterie sur la rive droite ainsi qu'un ramassage spécifique des cartons.

Le Maire informe le Conseil municipal d'une réunion organisée à l'initiative de Michel Hilaire, conseiller général, à destination des Maires du canton. Le vice président du Conseil Général en charge des infrastructures, M. Paris, accompagné du responsable de ce service, est venu présenter les projets de franchissement de la voie ferrée qui aboutiront à la suppression des passages à niveau PN 62 et PN 64. Il a rappelé la dangerosité de ces deux traversées et la détermination du Conseil général à faire aboutir ce dossier. L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, a-t-il annoncé, se déroulera en septembre 2012.

Conseil Municipal du 5 avril 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le 5 avril 2012 à 21h en présence de 14 élus. Absents excusés: J Juge, D Pemptroit, JP Ramillon.

Le compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} mars est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PREVISIONNEL - SERVICE DES EAUX :

Avant l'examen des propositions pour 2012, D. Scaravetti présente le bilan 2011 :

1) Compte Administratif (CA) 2011

En fonctionnement:

- . Observation des charges à caractère général suite à l'évolution constatée l'an dernier : l'augmentation des dépenses à caractère général est moindre (11 032€ soit +2,5%).
- . L'évolution des charges de personnel est notamment due à la reprise à temps plein d'un personnel (précédemment en congé parental), ainsi qu'à l'embauche courant 2011 d'un autre personnel (précédemment en contrat aidé). Ceci dit, nos charges de personnel (469 429 € au total) restent inférieures à la moyenne des communes du département (de même catégorie démographique).
- . Suite à des aides exceptionnelles, le total des subventions aux associations s'élève à 60 637 \in pour 2011.

Après examen détaillé du budget de fonctionnement et des évolutions, puis du budget d'investissement, les équilibres globaux sont observés ; ils s'établissent ainsi :

- . La section de fonctionnement présente un excédent 2011 de 373 863 €.
- . La section d'investissement présente un déficit 2011 de -277 290 €.
- Avec les restes à réaliser, le résultat définitif de l'investissement présente un déficit de 216 193 €, couvert par l'excédent de fonctionnement.
- → Avec les reports de 2010, le résultat définitif des 2 sections présente un excédent de 404 577 €.
- → Le CA 2011 est adopté à l'unanimité.

2) Budget Prévisionnel (BP) 2012

2-1) Fonctionnement :

Entre 2010 et 2011, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +3,35% ; les recettes de +2,7%. La commission finance propose une évolution de 3% des taux des taxes, afin de contenir le ratio annuité de la dette/recettes de fonctionnement (en hausse de presque 2% par rapport à 2011). Il faut également anticiper l'augmentation d'annuités du fait des investissements prévus en 2012, notamment d'importants travaux de voirie (voir investissement).

- D. Scaravetti donne par ailleurs les chiffres suivants permettant de situer Saint-Macaire par rapport aux communes de la même catégorie démographique (2000-3499 habitants) : Respectivement Saint-Macaire / moyenne du département / moyenne régionale :
 - impôts locaux : 255 / 311 / 332 (montants en € par habitant)
 - charges de fonctionnement : 557 / 703 / 723
 - charges financières : 51 / 29 / 28.

La commune a donc des dépenses de fonctionnement et une imposition inférieure mais une capacité d'autofinancement supérieure. Par contre, les charges financières sont plus importantes.

→ Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la proposition d'évolution faible et régulière des taux.

Le total des subventions accordées aux associations est de 57 740 €, du fait notamment de l'aide exceptionnelle apportée cette année au Moto Start Club.

Le total de <u>la section de fonctionnement s'équilibre à 1 815 291 €</u> (1 462 020 € sans les dépenses imprévues et virement à la section d'investissement).

2-2) Investissement:

Les principaux projets pour 2012 sont :

- . Travaux de voirie et réseaux, avec notamment : rue Bergoeing (autour résidence Logevie), cours de la République, trottoirs cours Gambetta, place du G^{al} de Gaulle, rue amiral Courbet, place Chateaudun, rue du Thuron, place du Mercadiou : total estimatif 586 935 \in .
- . **Travaux sur les bâtiments** : restauration du kiosque place Tourny, rénovation de l'ancienne salle de judo pour accueillir le périscolaire : total estimatif 129 257 €.
- . **Restauration des orgues** (première tranche) : 79 000 €.
- . **Aire de jeux/city stade** (à proximité de l'ancien camping): montant affecté à la première zone de jeux : 90 000€.
- . Autres travaux ou achats : La création d'un columbarium a été validée : 15 200 € avec le terrassement.

Un terrain va être acheté à proximité de la nouvelle résidence Logévie, pour la création d'un parking (50 000 € budgétisés). Il offrira des places de stationnement aux riverains de la rue Bergoeing et du cours de la République dans le prolongement de la restructuration de ces deux axes.

. Par ailleurs, les acquisitions suivantes sont notamment prévues : matériel pour le restaurant scolaire, équipement périscolaire, matériel informatique et armoire forte (école primaire), défibrillateur (salle des fêtes), pour un montant total estimé de 34 400€.

Après 2 années de baisse significative des investissements, la dépense d'investissement s'est établie à 581 422 € en 2011. Les opérations d'investissement programmées pour 2012 représentent 995 495 € TTC.

Une fois pris en compte les remboursements d'emprunts, le réseau d'éclairage public, des dépenses imprévues et le report du déficit d'investissement (420 009 \in), <u>la section d'investissement s'équilibre à 1 866 956 \in .</u>

Affectation des résultats : la commission finances propose qu'une partie de l'excédent de fonctionnement (404 577,39 €) soit affecté à la section d'investissement (100 000 €) compte tenu des opérations programmées en 2012. Ainsi, il est proposé de porter en recette d'investissement 316 193 € (216 193+100 000) provenant de l'excédent de fonctionnement. Les recettes assurées (subventions) représentent 103 369 €, d'autres devraient suivre. Une fois prises en compte les autres recettes, 1 102 401 € resteront à financer par l'emprunt.

3) Service des eaux

Le budget d'exploitation présente un excédent 2011 de 83 674 € et l'investissement un excédent de 371 622 €.

→ Le CA 2011 est adopté à l'unanimité.

Le budget d'exploitation 2012 prévoit 146 681 € de dépenses et le budget d'investissement prévoit d'importants travaux sur les réseaux d'adduction d'eau. La réalisation du réservoir de 500 m3 sur le coteau est en train de se terminer ainsi que la sectorisation du réseau. L'étude sur l'interconnexion avec le syndicat des eaux de Verdelais est en cours de réalisation, l'objectif étant de diluer l'eau de notre forage pour atténuer la teneur en fluor. Le mélange s'effectuera dans le réservoir de 100 m3 construit récemment à proximité de l'ancien château d'eau.

Le total de la section d'investissement s'élève à 762 552 €. L'excédent d'exploitation 2011 a été versé en recettes d'investissement pour contribuer aux financements de ces travaux. Le Conseil général a par ailleurs attribué à la commune une subvention de 139 000 € pour la construction du réservoir de 500 m3.

→ Le BP 2012 du service des eaux est adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF DE SAUVEGARDE DES VILLAGES ANCIENS DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le principe de la subvention dite « village ancien ». Cette dernière est accordée aux propriétaires privés qui opèrent des travaux d'embellissement sur leur immeuble situé à l'intérieur d'un périmètre défini « village ancien ».

L'aide du Conseil Général est apportée sous forme de subvention pour les travaux de :

- ravalement de façades,
- réfection de ferronneries, menuiseries et peintures extérieures d'immeubles destinés à l'habitation permanente,
- les travaux de réfection de toitures sont exclus.

Un nouveau dispositif a été mis en place par le Conseil Général de la Gironde. Lors du vote du Budget Primitif 2012, l'Assemblée Départementale a donc voté son règlement d'intervention en subordonnant l'aide départementale à une participation financière communale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une participation financière communale correspondant à 5% pour un montant de travaux plafonné à 10 000€ après agrément par le Conseil Général de la Gironde versant pour sa part une subvention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de mettre en place une participation financière communale complémentaire à la subvention du Conseil Général au titre des « villages anciens » pour les travaux de ravalement de façades, réfection de ferronnerie, menuiseries et peintures extérieures d'immeubles destinés à l'habitation permanente. Les travaux de réfection de toitures sont exclus.
- de subventionner à 5 % pour un montant de travaux plafonné à 10 000€ après agrément par le Conseil Général de la Gironde versant pour sa part une subvention
- de mandater le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires

DELEGATION DE MISSION CONCERNANT L'ACTION SOCIALE

Le Maire propose d'établir cette délégation à l'intention de Liliane Danielle Pemptroit, conseillère municipale, pour prendre acte de son important travail et des responsabilités qu'il lui a progressivement confiées dans le domaine social.

Le maintien du service communal des aides ménagères a nécessité l'adhésion à l'UDCASS (union départementale des centres communaux d'action sociale), en rejoignant ce réseau des contraintes nouvelles sont apparues : suivi plus étroit mais aussi participation à des réunions qui ne sont pas toutes organisées sur le secteur.

L'aide sociale qui s'effectue dans le cadre du CCAS nécessite aussi une forte implication au quotidien : préparation des réunions, rencontre régulière des demandeurs, concertation avec les assistantes sociales.

La construction de la résidence François Bergoeing a demandé aussi une implication nouvelle de la commune : commission d'attribution de logements à Bordeaux, concertation avec les habitants, avec le gestionnaire...

Liliane Danielle Pemptroit représente enfin la commune dans de nombreuses réunions intercommunales (CDC, Mission locale, Assemblées générales de différentes associations...). Pour ces différentes raisons le Maire propose l'attribution d'une indemnité brute qui est comprise dans l'enveloppe budgétaire du Maire et des adjoints, au taux de 6% de l'indice 1015, à savoir 228,09 € par mois. La non consommation d'une grande partie de cette enveloppe par les élus macariens en raison de la modestie de leurs indemnités autorise ce défraiement.

Unanimité du Conseil municipal

CREATION D'UN COLUMBARIUM

Après étude en commission le devis de l'entreprise des Pompes funèbres générales (?) est retenu pour un montant de 4360 € HT. L'aménagement s'effectuera dans l'angle sud est du cimetière qui a été préalablement restructuré. Un règlement sera adopté prochainement qui définira le coût de mise à disposition des urnes funéraires.

RENOVATION DE L'ANCIENNE SALLE DE JUDO

Le club de Judo étant désormais installé dans les locaux du pôle sportif intercommunal mis en service récemment, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer cette salle à l'accueil périscolaire. En conséquence une rénovation s'impose, principalement des travaux de peinture et de réfection du sol. Le devis de l'entreprise Dubois est retenu pour un montant de 6805 € HT.

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil municipal ratifie à l'unanimité la convention passée avec le Conseil général pour l'informatisation du bureau mis à disposition de la MDSI de Cadillac. La permanence des assistantes sociales se tient le mardi matin au premier étage de la mairie.

Le Conseil municipal valide la subvention attribuée au service de l'eau par le Conseil général. D'un montant de 139 000 €, elle va contribuer au financement du réservoir de 500 m3.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture de la lettre du directeur des services de l'éducation nationale de la Gironde en réponse au courrier qu'il lui avait adressé concernant la très regrettable suppression de deux postes de professeurs des écoles spécialisés (maitre E) à la rentrée 2012. Rattachés à l'école de Saint Macaire, ils intervenaient dans le secteur auprès des enfants en difficultés. Cette mesure, est-il précisé dans la réponse, découle de la loi de finances votée en décembre 2011, 87 postes de maître E ont été retirés dans le département. Cette décision entrainera une réorganisation territoriale et impliquera un renforcement de la complémentarité entre l'aide personnalisée, prise en charge par les enseignants, et l'aide spécialisée.

Le Maire informe le Conseil municipal de la lettre du Directeur Général des services départementaux en réponse au courrier qu'il lui avait adressé concernant le montant en forte hausse du coût de la navette qui dessert le collège. Malgré la proximité, est-il précisé, le Conseil général subventionne à 35% ce trajet en raison de la dangerosité des lieux. « Il appartient au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon(SISS) de déterminer la part familiale à demander aux familles et dans la mesure où celle-ci n'est pas suffisante pour couvrir la différence avec le coût du transport, le S.I.S.S doit prendre en charge cette somme ou, à défaut, la répercuter aux communes ». Monsieur le Directeur rappelle qu'à l'occasion d'une réunion récente organisée par le Conseil des Parents d'élèves de Langon, M. Serres, Président du SISS s'est engagé à prendre en charge ce montant (6558 €).

Le Maire diffuse auprès de chaque membre du Conseil municipal un courrier du Président d'Ardilla Michel Lambert à destination des communes du territoire. Ce dernier rappelle les 25 ans d'existence de l'association et les 400 adhérents originaires de quelque 80 communes. Il souligne la diversité et la complémentarité des activités proposées : les cours, les spectacles, les animations scolaires et périscolaires. Avec l'aide de ses partenaires, dont la commune de Saint Macaire, l'association s'efforce de maintenir des tarifs aussi bas que possible qui tiennent compte des revenus personnels et du nombre de cours de la famille. En conclusion, il rappelle la nécessité d'obtenir des aides diverses pour maintenir cette politique qui vise à « la Musique Pour Tous, la Musique Par Tous ».

Le Maire rappelle qu'Ardilla bénéficie de la subvention la plus importante attribuée à une association (soit 11 500 €), de la mise à disposition de locaux et du soutien sans faille des services techniques. Il précise cependant que ce soutien mériterait d'être amplifié et que les services rendus justifieraient aussi une aide intercommunale. Ardilla rayonne dans tout le Sud Gironde, c'est un joyau que l'on nous envie et un atout de premier plan pour Saint Macaire et la Communauté de communes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2012

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Adjoints

M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON, Mmes PEMPTROIT, BORTOT, BEAUGE

ABSENTS: Mme LASSARADE, adjointe, Mme TACH, M. ZANETTE, M. JUGE, excusés

Le Conseil municipal s'est réuni le 10 mai 2012 à 19h en présence de 13 élus. Absents excusés: J Juge, F Lassarade, F Zanette, D. Tach.

Le compte rendu du Conseil municipal du 5 avril est adopté à l'unanimité.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Pouns, cours de la République, SCI la Médiévale rue Yquem, Schmidt cours de la République.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire donne lecture de la proposition de modification validée en Conseil communautaire. Elle permettra à la CDC de prendre en charge les compétences exercées par les syndicats des sports de Pian Saint Macaire et de Verdelais Saint Maixant Semens qui seront dissous en fin d'année.

13 voix pour, une abstention (JL Dutreuilh)

POINTS TRAVAUX

Alain Falissard dresse un rapide bilan des travaux en cours sur la commune :

La première tranche des travaux de la rue Bergeoing s'est achevée, les deux autres tranches vont se poursuivre dans les semaines qui viennent.

Les dernières finitions liées à la nouvelle entrée de l'école primaire ont été terminées pendant les congés de printemps.

Le projet de parking à proximité de la résidence François Bergeoing a été étudié en commission.

Une première réunion de travail a été organisée avec les propriétaires riverains pour préparer l'implantation d'un tourne à droite en provenance de la RD 1113 vers la rue Burdeau. Il facilitera l'accès aux activités commerciales actuelles et futures implantées en vitrine sur cet axe.

L'implantation du city stade en bord de Garonne a été réalisée, les travaux devraient débuter bientôt pour une livraison fin juin.

Le réservoir sur le coteau de Pian qui remplacera notre vieux château d'eau est en phase de remplissage. Pour clôturer ce chantier, il reste à finir les tests d'étanchéité et réaliser divers aménagements dont la réfection de la voierie abimée.

DECISIONS DIVERSES

Après étude en commission, le Conseil municipal valide à l'unanimité le prêt à usage de parcelles communales à destination d'Anne Lafoscade qui les exploite à des fins agricoles. L'une est située à proximité de la piste de grass track, l'autre sur le site de l'ancien canal le long de la route du bas. Ce prêt est consenti gratuitement pour une année, il est susceptible d'être révoqué en fonction des projets de la commune. Cet accord assure à bon compte l'entretien de ces terrains dont la valeur locative est très faible. L'exploitant rend par ailleurs service à la collectivité car disposant de matériels que ne possèdent pas les services techniques.

Dans le même esprit, le Conseil municipal valide l'occupation par Jean Pierre Ramillon de terrains communaux dans le prolongement des parcelles dont il est propriétaire, ses chevaux en assurant l'entretien.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'achat d'une centaine de chaises pour la salle des mariages et de tables pour les multiples manifestations macariennes. Elles permettront de renouveler et conforter le stock existant. Le tout pour un montant de 2022 € HT.

Le Conseil municipal valide l'achat pour les services techniques d'une tondeuse (1972 € HT) et d'une débroussailleuse (1050€ HT).

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception en mairie de l'étude réalisée par la Socama concernant la dilution de l'eau fluorée de notre forage. Les deux hypothèses ont été comparées : forage dans le palus ou raccordement au syndicat des eaux de Verdelais. Ce dossier sera analysé en commission.

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention pour la réalisation de l'étang de pêche en bas des remparts dans le cadre du plan Garonne. Cet aménagement a été identifié dans l'étude réalisée par le SMEAG sur le territoire de la CDC. Un dossier présentant les caractéristiques du projet a été envoyé pour instruction.

Le Maire informe le Conseil municipal d'une deuxième inspection à venir des services vétérinaires dans le cadre de la demande d'agrément cuisine centrale. Les réponses formulées par la commune, à l'issue de la première, n'ayant pas été assez précises. Il a par ailleurs sollicité la réalisation d'un audit du restaurant scolaire auprès d'un consultant spécialisé pour évaluer précisément les dysfonctionnements constatés et les remédiations à envisager. Cet audit permettra notamment de préciser à quelles conditions les livraisons des repas aux cinq communes desservies peuvent se poursuivre. Actuellement sur les 360 repas préparés, 200 quittent Saint Macaire. Une réunion, courant avril, a été organisée avec les communes desservies pour les informer des difficultés rencontrées et des perspectives.

Danielle Pemptroit évoque l'assemblée générale de la Mission locale. 216 jeunes du canton ont été suivis au cours de l'année dont 76 de Saint-Macaire. De nombreuses formations ont été proposées.

QUESTIONS DIVERSES

Martine Latestère demande si la propriété Schmidt, cours de la République, n'aurait pas pu se transformer en parking. Alain Falissard souligne que la commune est en passe d'acheter un terrain dans le prolongement de la résidence F. Bergoeing pour élargir l'offre dans le secteur.

JP Ramillon évoque les véhicules écoles qui fréquentent régulièrement la route de l'ancien pont, il suggère que les entreprises concernées fassent l'objet d'une redevance. Le Maire lui répond que la très faible circulation sur cet axe a conduit le Conseil général hier, et la commune aujourd'hui, à tolérer cette pratique, et ce depuis de longues années. Cette occupation temporaire de l'espace public pourrait effectivement être réglementée ou interdite. Le sujet mérite d'être débattu en commission à la lumière des informations complémentaires que pourrait nous fournir la sous préfecture.

Valérie Bortot signale la présence d'herbes folles dans la rue du collège et sollicite les services techniques. Vincent Cosson précise qu'une intervention est programmée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2012

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints

Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme BEAUGE

ABSENTS: Mme PEMPTROIT, M. JUGE, excusés

Le Conseil municipal s'est réuni le 14 juin à 21h en présence de 15 élus. Absents excusés: J Juge, D Pemptroit.

Le compte rendu du Conseil municipal du 10 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU CHAPITRE 6 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

Vu la délibération 2012-034 de la Communauté de Communes portant modification du chapitre 6 "Compétences facultatives" de ses statuts ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 15 voix pour et une abstention la modification du chapitre 6 des statuts de la Communauté de Communes par le texte suivant :

- Chapitre 6 "Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs"
 - "- Promotion, développement et coordination des activités et manifestations culturelles et sportives.
 - Création et gestion des nouveaux équipements sportifs accueillant des jeunes et des adultes des différentes communes du territoire.
 - Gestion des équipements sportifs transférés dans le cadre de la dissolution des syndicats des sports du territoire.
 - Organisation d'une politique sportive intercommunale. "

<u>DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT</u> DU TERRAIN OMNISPORT DE PIAN - SAINT MACAIRE

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde propose la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du terrain omnisport de Pian – Saint Macaire.

Le Conseil Municipal de Saint Macaire, adhérant au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du terrain omnisport de Pian – Saint Macaire est favorable (15 voix pour, une voix contre) :

- à la dissolution du Syndicat
- au transfert des compétences à la Communauté de Communes des Coteaux Macariens.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : PROCEDURE DE FUSION DES SYNDICATS DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde propose le regroupement des 3 syndicats d'eau et assainissement : SIA de la Région de Saint Macaire, SIAEPA de Caudrot, SIAEP de Verdelais, soit 18 communes.

Le Conseil Municipal de Saint Macaire, adhérant au SIA de la Région de Saint Macaire exprime le souhait d'étudier une éventuelle fusion de ces 3 syndicats.

La réalisation d'une étude sérieuse et exhaustive est la condition préalable à l'engagement de notre commune. Cette étude devra porter sur les aspects budgétaires et financiers avec leurs conséquences pour les usagers. Elle devra comporter également un état des lieux technique, un volet sur la gouvernance et les modes de gestion liés à la fusion. C'est à partir de cette analyse que pourront être élaborés des statuts cohérents tenant compte de la situation existante.

Aussi nous vous demandons que nous soit laissé le délai nécessaire à la réalisation de cette étude

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Coulon rue Chanzy et Conan-Négret rue d'Aulède.

FDAEC

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2011.

La réunion cantonale du jeudi 23 février 2012, présidée par Monsieur Michel HILAIRE, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 22 994 €uros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

pros uvon coouce cos empirousions, re consen intumerpul ucon	
✓ de réaliser en 2012 les opérations suivantes : Travaux de	modernisation de voirie :
- rue Amiral Courbet pour un montant HT estimatif de	8 397,00€
- rue du Thuron pour un montant HT estimatif de	22 673,00€
	(y compris l'option)
- place Chateaudun pour un montant HT estimatif de	4 424,00€
(y	compris les options 1 et 2)
- place du Mercadiou pour un montant HT estimatif de	15 545,50€
	(y compris l'option)
Soit un montant total en 1 ^{ère} estimation de 51 039,50 e	€ HT (soit 61 043,24 € TTC)

/	de demander au Conseil Général de lui a	ttribuer une subvention
	de	22 994 € au titre de la voirie

POINTS TRAVAUX

La réfection de la rue Bergoeing progresse, les tranches 2 et 3 seront réalisées conjointement pour une fin des travaux aux alentours du 14 juillet.

La construction du réservoir se termine, l'entreprise réalise les finitions extérieures avant la mise en service lorsque les tests de potabilité auront été réalisés.

L'implantation du city stade est différée en raison des intempéries. Les fondations et les allées sont en place.

Une deuxième réunion de travail s'est déroulée, en présence de notre bureau d'étude, concernant le tourne à droite pour accéder à la rue Burdeau en provenance de la RD1113. Les propriétaires riverains ont donné leur accord de principe pour céder l'emprise nécessaire à l'aménagement d'un petit giratoire et à une éventuelle voie communale dans un de ses prolongements. La prochaine étape évaluera le coût d'une telle réalisation.

RESTAURANT SCOLAIRE

Consécutivement aux inspections des services vétérinaires et à l'audit réalisé à l'initiative de la commune début juin, il apparait que notre cuisine n'est pas en mesure de préparer autant de repas dans des conditions satisfaisantes. Plus de la moitié (200 sur 360) sont à destination du RPI des coteaux et de Caudrot. La structure actuelle de notre cuisine et le matériel à disposition ne permettent pas de respecter les contraintes de températures liées au transport vers les communes desservies. Ces dernières ont été informées de nos difficultés à l'occasion de deux réunions organisées en avril et début juin et sont en train de finaliser un nouvel approvisionnement.

Le Maire propose de dénoncer la convention relative à la fourniture des repas aux différentes communes : pas d'opposition du Conseil municipal. Il va par ailleurs informer les services vétérinaires du retrait de notre demande d'agrément cuisine centrale. Un tel objectif demanderait des aménagements importants qui auraient un coût non négligeable et ne pourraient se concrétiser avant la rentrée 2013 sauf à fermer le service pendant l'année scolaire.

A la lumière des observations de l'audit, différents travaux seront cependant réalisés durant l'été.

Une réflexion mérite d'être engagée à l'échelle de la CDC pour envisager la création dans l'avenir d'une cuisine centrale intercommunale, le Maire s'engage à évoquer cette question auprès de ses collègues.

EMPRUNT ET LIGNE DE TRESORERIE

Dans la perspective de financer les travaux en cours et à venir, le Maire propose au Conseil municipal de contracter un emprunt de 160 000 € auprès de la Caisse d'épargne pour une durée de 10 ans au taux de 4,09% : unanimité du Conseil municipal

Dans le même but, il propose l'ouverture auprès du Crédit agricole d'une ligne de trésorerie

de 200 000 € au taux de 3,20%. Cette dernière remplacera la précédente que la banque Dexia pour cause de liquidation n'a pas souhaitée renouveler : unanimité du Conseil municipal. Le Maire précise que seules deux banques ont répondu partiellement à nos demandes et que la situation est inquiétante. Dans l'impossibilité d'emprunter la commune serait obligée de différer ses investissements. La Caisse d'épargne a refusé de nous prêter une somme plus importante et le Crédit agricole n'ayant aucune enveloppe à disposition pour le moment a seulement consenti à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal autorise Le Comptable de la Trésorerie de Langon Saint Macaire, à effectuer toutes les poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouvrés, concernant le budget principal et tous les budgets annexes, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil. Cette autorisation concerne les actes suivants :

- Actes amiables : lettre de relance et mise en demeure de payer

- Actes contentieux : opposition à tiers détenteurs (employeur et bancaire), saisie

vente, saisie rémunération, saisie attribution, phase

comminatoire préalable à une opposition à tiers détenteurs.

Convention mise à disposition du personnel communal

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent titulaire du cadre d'emploi d'adjoint administratif pour exercer les fonctions de secrétariat au Centre Communal d'Action Sociale

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

Le Conseil municipal valide la proposition du bureau d'étude Escandes visant à la réfection de la partie la plus dégradée du chemin des Canevelles, du parking de la rue Casse Liot, aménagement de trottoirs allées de Savignac. Une consultation sera organisée pour permettre rapidement leur réalisation.

INFORMATIONS DIVERSES

Dans la perspective des nombreuses animations estivales macariennes, le Maire informe le Conseil municipal qu'il sera fait appel en dernier recours à la fourrière pour évacuer les véhicules ne respectant pas les arrêtés municipaux d'interdiction de stationnement. Elle sera aussi sollicitée, en cas d'obstruction, pour dégager les voies réservées aux services de secours.

Le Maire informe le Conseil municipal du versement par Patrick Vignaud au CCAS de la somme de 64€. Cette somme vient compenser la mise à disposition de 40 m3 d'eau pour abreuver ses vaches, consécutivement à l'effondrement de son puits. Cette alimentation temporaire provient d'une dérivation avec comptage spécifique installée par Vincent Cosson à partir du compteur de jardin mis à disposition à titre gratuit par la commune aux jardins familiaux (1,6 € coût du m3 non assaini).

Jean Loup Dutreuilh, délégué à la commission sport et culture de la CDC, informe le Conseil

municipal du lancement de CAP 33 qui proposera aux jeunes de notre territoire des animations sportives gratuites tout au long de l'été. Elles se dérouleront essentiellement sur le site du pôle sportif en collaboration, pour cette année encore, avec la CDC du Réolais. Il précise aussi que les critères d'attribution des subventions intercommunales aux associations ont été définis. D'autre part, il faudra déterminer le statut des bâtiments susceptibles d'accueillir la médiathèque.

Florence Lassarade informe le Conseil municipal sur le questionnaire distribué en même temps que le bulletin municipal. L'objectif est d'interroger les macariens sur les plats qu'ils affectionnent et qu'ils considèrent comme emblématique de notre territoire. Cette enquête est réalisée dans le cadre de la réflexion amorcée, à l'échelle de la CDC, pour obtenir le label Site Remarquable du Gout. Un comité de pilotage associant la CDC, l'OTEM, l'Association tourisme en coteaux macarien et l'ODG cotes de bordeaux Saint Macaire travaille sur ce dossier depuis trois mois. Il s'agit de fédérer autour de ce projet les acteurs touristiques en valorisant le patrimoine, la gastronomie autour de l'appellation cotes de Bordeaux Saint Macaire et en proposant un lieu d'accueil touristique adapté.

QUESTIONS DIVERSES

Jean Pierre Ramillon s'inquiète du devenir du patrimoine macarien. Il déplore et condamne vigoureusement la démolition sans autorisation d'une façade bois en haut du cours de la République, qui datait selon lui, de la fin du XIX°s. Elle témoignait des anciennes devantures de boutiques qui autrefois étaient nombreuses dans la commune.

Alain Falissard relativise cette démolition en précisant que de l'avis de deux architectes la devanture en question était irrécupérable et que par ailleurs la menuiserie de remplacement serait en bois. S'il regrette lui aussi l'absence de déclaration de travaux, il déplore tout autant l'absence de pédagogie dans la démarche de Monsieur Ramillon et surtout le caractère sélectif de cette dénonciation par rapport à d'autres situations de même nature connues et restées sans réaction de sa part.

Le Maire trouve lui aussi tout à fait regrettable cette démolition sans autorisation. Il rappelle qu'à plusieurs reprises le bulletin municipal (le Mercadiou) s'est fait écho de la nécessité de déposer une demande d'autorisation de travaux en cas de modification de la façade. La validation de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine urbain et paysager) avait aussi donné lieu à une information spécifique (enquête publique, réunion publique, Mercadiou). Il a par ailleurs envoyé le règlement de la ZPPAUP à plusieurs entreprises artisanales intervenant à Saint Macaire. Il faut continuer à informer et convaincre, notamment les nouveaux habitants, de respecter les procédures. Pour ce cas précis, le Maire a contacté par téléphone à deux reprises le propriétaire concerné, qui a aussi reçu un courrier officiel de la mairie lui demandant de régulariser sa situation en déposant une autorisation de travaux. Le projet de rénovation avait cependant fait l'objet d'une rencontre avec l'architecte du CAUE et des menuiseries bois ont été posées pour garder l'esprit de l'ancienne façade. La ZPPAUP ne peut d'autre part imposer à un propriétaire la reconstruction de ce type de façade à l'identique.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 juillet à 19 h en présence de 12 élus. Absents excusés: V. Cosson, J Juge, M. Latestère, F. Lassarade, D. Tach.

Le compte rendu du Conseil municipal du 14 juin est adopté à l'unanimité.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Escudey-Laville, rue de Verdun, Perrier, rue de l'église, Peyriguey, chemin du Viaduc, Poradziz, cours de la République.

ECOLES ET RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la convention de maîtrise d'œuvre établi avec C Pradal architecte pour la somme de 1550 € HT ainsi que les devis de travaux d'entretien et d'amélioration de la cantine

859,28 € pour la réfection du carrelage (entreprise Saurin)

3665 € pour l'installation d'une climatisation dans la pièce de préparation des entrées froides (entreprise Cosson)

4 487 € pour le remplacement du système d'extraction (entreprise Laporte)

6 366 € pour l'habillage inox de certaines portes et la réalisation d'un auvent (entreprise Serris).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de 9 tables et de 60 chaises à destination du restaurant scolaire pour un montant de 3 353,40 €, ainsi que l'achat d'un charriot (224,25 €)

Le Conseil municipal valide à l'unanimité un devis de 1868 € visant à reconstituer une pelouse dans le prolongement de la cours de récréation après décaissement et apport de terre nouvelle (entreprise LD Paysages).

POINTS TRAVAUX EN COURS

Les travaux de la rue Bergoeing sont terminés et ceux du City stade sont en voie d'achèvement.

Le programme d'extension de l'éclairage public est en cours de validation, des conventions doivent être signées avec les propriétaires concernés. L'implantation de la nouvelle source lumineuse place Messidan est en attente de livraison des projecteurs.

AMENAGEMENTS COMMUNAUX SUR ROUTE DEPARTEMENTALE

- Tourne à droite RD1113 vers rue Burdeau (secteur Quai des Meubles et immeuble Cabannes)

Le principe du projet est approuvé, le Maire est autorisé à signer la convention d'autorisation à établir entre le Conseil Général de la Gironde et la commune pour réaliser l'aménagement de ce tourne à droite sur l'emprise départementale.

- Aménagement du Cours de la République

• Création de parking (entre la rue Chanzy et les services techniques) par implantation d'îlots délimitants des zones de stationnement ou de rabattement. La voie restante étant délimitée par un dispositif de ralentissement (coussins berlinois).

• Implantation d'îlots formants chicanes (entre les services techniques et le rond point extrême)

Par rapport à ce projet déjà approuvé, le Maire est autorisé à signer la convention d'autorisation à établir entre le Conseil Général de la Gironde et la commune pour réaliser cet aménagement.

PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2011

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ **prend** acte du rapport du délégataire

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2011

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et le rapport sera mis en ligne sur le site et sera ainsi accessible au public.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Saint-Macaire.

PLAN DE FORMATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les principes du plan de formation mutualisé du Sud Gironde auquel la commune de Saint Macaire a adhéré :

- développer les plans de formation dans les collectivités
- apporter un conseil technique aux gestionnaires
- optimiser le travail du Comité Technique Paritaire et l'offre de formation.

Un recensement des besoins et des souhaits du personnel de la commune a été réalisé. Il a permis de dresser un tableau des formations pour le personnel communal avec des prévisions

sur trois années (2012/2013/2014). Ces demandes ont été prises en compte par le CNFPT de la Gironde et insérées dans le plan de formation mutualisé du territoire du Sud Gironde.

Après cette présentation, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de formation mutualisé du Territoire du Sud Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le plan de formation mutualisé du territoire du Sud Gironde.

<u>CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u> ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe. En effet, afin de permettre l'évolution de carrière des agents communaux dans le cadre des avancements de grades, il convient de modifier la situation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2012
- décide de rémunérer cet emploi sur la base du traitement correspondant à l'échelle d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- décide de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

BAIL EMPHYTHEOTIQUE ADMINISTRATIF CONSENTI A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS POUR UNE PARCELLE SITUEE SUR LA COMMUNE DE PIAN SUR GARONNE A PROXIMITE DU PÔLE SPORTIF

Cette parcelle est la propriété de la commune de Saint Macaire, elle sera utilisée pour la réalisation d'un parking à destination des usagers du pôle sportif et des terrains de football : unanimité du Conseil municipal.

CONSULTATION MARCHE DE VOIRIE

Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation pour un marché de voirie concernant : une partie du chemin des Canevelles, le parking rue Casse Liot, un aménagement de trottoir allée de Savignac.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES DU 2^{ème} TRIMESTRE 2012 POUR UN MONTANT DE 155,60 EUROS.

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 12 juin concernant un état d'admissions en non valeur pour un montant de 155,60 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

<u>Article 1</u>: DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire :

Exercice 2009

- Titre n°223 pour un montant de 155,60€

Article 2 : DIT que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 155,60 euros.

<u>Article 3</u>: DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications. Ci-joint décision modificative n°1.

Budget de la Commune :

Dépenses d'	investissement
-------------	----------------

article 2128	+ 1 466,47 €
article 2135-022	+ 1 118,20 €
article 21568-025	+ 3 586,53 €
article 21571-025	+ 1 796,15 €
article 21578-025	+ 1 010,02 €
article 2158-025	+ 2 128,88 €
article 21784-025	+ 12 384,73 €
article 2182-025	+ 899,00€
article 2188-025	+ 7 691,63 €
article 1341	+ 37 018,06 €
article 1641	- 4 956,45 €

Recettes d'investissement

ACQUISITION PARCELLES LOGEVIE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération du 26 Janvier 2012 concernant l'acquisition des parcelles de Logévie est erronée. En effet, suite à un redécoupage des parcelles conservées par Logévie, les parcelles et superficies sont inexactes.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace celle du 26 Janvier 2012
- que la SA HLM LOGEVIE domiciliée à BORDEAUX, 12 rue Chantecrit souhaite céder les parcelles anciennement cadastrées section A n°1066 et section A n°167 pour partie pour une superficie d'environ 648 m² au prix de 40 900 €.

Ces parcelles situées à proximité de la résidence François Bergoeing permettraient la réalisation d'un parc de stationnement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer l'acquisition des parcelles anciennement cadastrées section A 1066 et A 167 pour partie pour une superficie de 648 m² au prix de 40 900,00 € (quarante mille neuf cent €uros)

- de charger le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour réaliser l'achat, par l'intermédiaire de M° Chantal LALANNE, notaire à LANGON ;

NAVETTE SAINT MACAIRE COLLEGE DE PIAN

Depuis la création du collège, un ramassage scolaire a été mis en place pour les enfants de Saint Macaire afin de sécuriser la traversée de la RD 1113 et de la voie ferrée. Le SISS complétait les autobus de différents circuits en s'arrêtant sur notre commune, une modeste participation annuelle était demandée aux familles à hauteur de 25 € jusqu'en 2011-2012. A partir de la rentrée 2010, la hausse des effectifs transportés a contraint le SISS à affréter un véhicule spécifique pour Saint Macaire. Cette situation nouvelle augmente considérablement le coût du service. Pour la rentrée 2012, la participation des familles s'élève désormais à 40 € mais malgré un financement à hauteur de 30% du Conseil général, une somme importante reste à la charge de la commune. Dans le même temps, les usagers des communes voisines dont certains résident à moins de 3 km du collège, seront désormais sollicités à hauteur de 120 € contre 175 € précédemment. Le Conseil municipal aura dans quelques mois à se prononcer sur la participation à demander aux familles pour limiter ou annuler la subvention octroyée depuis deux ans pour financer ce service.

TRAVAUX FORAGE

Le Maire informe le Conseil municipal de la baisse du niveau de la nappe éocène alimentant notre forage. Cette situation inquiétante, qui n'est pas spécifique à Saint Macaire, va nécessiter la descente de plusieurs mètres de la pompe actuellement en service. D'autres travaux seront réalisés dans le même temps, comme le changement du tuyau souple existant par une colonne inox et la descente d'une caméra pour vérifier l'état du forage. Le tout pour un montant de 14 000,00€ HT : unanimité du Conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Les services techniques ont muré les accès de la maison David rue du port pour éviter les intrusions. Cet édifice qui se délabre progressivement relève d'une succession non réglée depuis de nombreuses années, le Maire a informé Maître Lalanne de l'intervention de la commune.

Suite à un cambriolage sans effraction opéré à la cuisine des écoles, les serrures ont été changées. Les nouvelles clefs ne pourront être reproduites et seule la responsable de la cantine et le secrétariat de mairie en disposeront.

La chute intempestive d'un lampadaire fragilisé par la rouille sur le site de l'ancien camping a conduit le Maire à faire enlever tous les autres. Le bon état du câblage permettra leur remplacement l'année prochaine.

La commune de Saint Macaire a obtenu le troisième prix dans le cadre du concours des villages fleuris organisé par le Conseil général. Les efforts de fleurissement et d'entretien, la volonté de limiter l'usage de désherbants, ont été soulignés par le jury. Le Maire tient à remercier les services techniques et particulièrement Mme Cécile Leclerc qui s'investit beaucoup pour embellir l'espace public.

QUESTIONS DIVERSES

Danielle Pemptroit rappelle la nécessité d'intervenir dans les locaux d'Ardilla pour réparer une cloison qui s'effrite et pense qu'il va falloir envisager le remplacement des volets. Alain Falissard s'engage à se rendre sur place pour évaluer l'ampleur des travaux à réaliser.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2012

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, adjoints

Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, ZANETTE, Mmes PEMPTROIT, BEAUGE

ABSENTS: M. RAMILLON-MOULIN, Mlle BORTOT (procuration de vote à M. SCARAVETTI), M. JUGE, excusés

Le Conseil municipal s'est réuni le 27 septembre à 21h en présence de 14 élus. Absents excusés: V. Bortot (procuration à D. Scaravetti), J Juge, JP Ramillon.

Le compte rendu du Conseil municipal du 25 Juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE: Réfection d'une partie de la voie communale n° 72, création d'un parking rue casse liot, réfection d'un trottoir, allées de Savignac

Monsieur Falissard donne le résultat de la consultation en procédure adaptée organisée en vue de la passation d'un marché de travaux nécessaire à la réalisation des travaux de voirie réfection d'une partie de la voie communale n° 72, création d'un parking rue casse liot, réfection d'un trottoir allées de Savignac.

Sur la base du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, le classement des offres s'établit ainsi :

numéro 1 – entreprise JEAN PEPIN agence SACER Atlantique numéro 2 – entreprise EUROVIA

Monsieur le Maire, représentant du pouvoir adjudicateur, en accord avec la commission informelle concernée, décide de retenir l'offre de l'entreprise Jean PEPIN agence SACER Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de voirie avec cette entreprise pour un montant total de 109 107,45 € HT soit 130 492,51 € TTC ainsi que tous les actes à venir le concernant (avenant notamment…).

CHANGEMENT DE TITULAIRE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Danielle Pemptroit, déléguée suppléante au Conseil communautaire, remplace Vincent Cosson au poste de titulaire. Daniel Boulineau devient délégué suppléant.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Gatzoff Nedu cours de la République, Audoy Cassagne cours de la République.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 2

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications. Ci-joint décision modificative n°2.

Budget de la Commune :

Dépenses d'investissement

article 2135-024	+	4 383,34 €
article 2188-025	+	268,20€
article 2151-016	+	139 433,81 €
article 21312-024	+	4 984,93 €
article 21784-025	-	12 364,73 €
article 2184-025	+	12 364,73 €
article 2135-024	-	12 610,96 €
article 21312-024	+	12 610,96 €
article 2135-022	-	1 926,21 €
article 21312-022	+	1 926,21 €
article 2128	-	1 466,47 €
article 21312	+	1 466,47 €
article 21316	+	270,00 €
article 21578-025	+	2 768,74 €
article 2188-022	+	2 889,54 €
article 020	-	15 564,75 €

Recettes d'investissement

article 1341	- 16 239,00 €
article 1323	+ 16 239,00 €
article 1641	+ 139 433,81 €

DECISIONS DIVERSES

Document d'Arpentage

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Escande pour un montant de 400 € HT. L'objectif est de rectifier le document d'arpentage concernant la rue Bergoeing pour y intégrer des parcelles privées dans le domaine public afin de réaliser des trottoirs.

<u>Indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires au receveur municipal</u> – arrêté interministériel du 16 décembre 1983

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder à Madame DEGOUY Françoise une indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires, pour l'année 2012 et les exercices suivants.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Subvention sectorisation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité bénéficie d'une inscription au Programme Départemental 2012 pour la réalisation des travaux cités en objet.

Cette inscription porte sur un montant de travaux

subventionnés de	45 000,00 € HT
La subvention payable en capital au taux de	50%
représente un montant de	22 500,00 € HT
Le montant de la dépense est estimé à	45 000,00 € HT
Soit un montant de	53 820,00 € TTC

Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante :

Soit un total TTC	53 820,00 €
- Emprunt	22 500,00 €
- Autofinancement	8 820,00 €
- Autres Subventions	
- Subvention	22 500,00 €

Le Conseil Municipal, ayant déjà adopté le projet général des travaux :

- **Approuve** la consistance technique de la tranche retenue au présent programme suivant plans et devis établis par le Maître d'Oeuvre,
- Sollicite l'attribution de la subvention du Département,
- Sollicite l'aide de l'Agence de Bassin « Adour Garonne »,

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès d'un établissement bancaire et signer le contrat de l'emprunt prévu au plan de financement prévisionnel,
- **S'engage** à mettre en place chaque année les ressources nécessaires au remboursement des annuités et à l'exécution des travaux d'entretien des ouvrages, et, le cas échéant, du matériel.

Etude préalable à la fusion des syndicats eau et assainissement de la Région de Saint Macaire, de Caudrot et de Verdelais et à la reprise des compétences propres eau ou assainissement collectif des communes de Saint Macaire, Saint Pierre d'Aurillac, Caudrot, Loupiac, Sainte Croix du Mont

Les délégués des **18 communes** réunis successivement le **4 juillet** et le **11 septembre** 2012 ont proposé de confier le portage et l'étude préalable à toute fusion dans le cadre du SDCI au **Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Saint Macaire** basé à Pian sur Garonne.

Ils proposent de répartir les frais d'étude de la façon suivante : 50% pour l'eau potable et 50% pour l'assainissement

- ✓ pour l'eau potable, la répartition sera calculée sur la base de la population DGF 2012 de chaque commune à la charge de la collectivité ayant la compétence eau.
- ✓ pour l'assainissement collectif et non collectif, la répartition sera proportionnelle au nombre de foyers raccordés ou recensés par chaque collectivité compétente.

La commune accepte :

Le lancement de l'étude préalable à la fusion des syndicats eau et assainissement de la Région de Saint-Macaire, de Caudrot et de Verdelais et à la reprise des compétences propres eau ou assainissement collectif des communes de Saint-Macaire, Saint Pierre d'Aurillac, Caudrot, Loupiac, Sainte Croix du Mont

- ✓ de confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude au SIA de la Région de Saint Macaire
- ✓ le principe de répartition selon les propositions énoncées
- ✓ et s'engage à participer financièrement au financement de cette étude en inscrivant les crédits correspondants au budget 2013

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire au lancement de cette étude.

Réduction du nombre de pigeons

Delphine Tach, après étude en commission, propose au Conseil municipal de faire appel à la société SCAPA pour réduire la population de pigeons dans la commune. Une cage sera déposée avec des appelants dans un endroit approprié pour la somme de 280 €. Tous les 15 jours, une intervention dont le montant s'élève à 250 €, permettra la récupération et l'élimination des animaux capturés dans le strict respect de la législation. Le contrat prévoit un engagement de trois mois renouvelable.

Le Maire rappelle le problème récurrent des pigeons à Saint Macaire, particulièrement dans la

vieille ville. L'installation d'un pigeonnier avait été envisagée mais le coût et les difficultés techniques d'un tel choix avaient conduit à abandonner ce projet. Il précise que des solutions existent pour protéger les cours intérieures des particuliers (pose de filets) mais aussi pour les empêcher de se poser (piques à fixer).

Restauration des horloges porte de Benauge

A la demande du Maire, l'entreprise Bodet a proposé un devis de restauration des deux horloges. Il comprend, l'ascension à la corde, l'enlèvement des plaques opaques inutiles, le nettoyage des horloges et la remise en peinture des aiguilles et cadres métalliques, l'obturation des ouvertures par du grillage inox. Le tout pour un montant de 2 416 € HT. Unanimité du Conseil municipal.

POINT INTERCOMMUNALITE

Danielle Pemptroit résume le bilan de la maison petite enfance qui a été réalisé en présence des différents partenaires. La gestion est complexe car elle associe trois services : une crèche classique à Saint Pierre d'Aurillac, une crèche itinérante qui est d'ailleurs accueilli à Saint Macaire et une crèche familiale qui propose des assistantes maternelles. Au final, il ressort que le fonctionnement d'ensemble est tout à fait satisfaisant.

Le Maire indique que la question de la sécurité aux abords du collège est à l'ordre du jour, des propositions d'aménagements ont été faites et une étude plus précise doit être lancée. Un comité de pilotage doit se réunir courant octobre pour faire avancer ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Delphine Tach informe le Conseil municipal de l'aménagement imminent au cimetière du site cinéraire composé d'un columbarium 8 cases, d'une stèle du souvenir, d'un espace de dispersion et d'un banc. Le Maire précise que des plantations seront réalisées en périphérie et qu'il faudra ensuite valider un règlement avant de le mettre en service.

A la demande de la commune, Le Maire informe qu'un diagnostic sanitaire des arbres a été réalisé gratuitement par le CAUE. Il préconise des opérations d'abattage et d'élagage à différents endroits. Ces interventions seront effectuées durant l'hiver et confiées à une entreprise spécialisée.

Delphine Tach évoque l'inauguration d'un jardin botanique, confié à une association, dans l'emprise de l'USSGETOM à Fargues. Cette cérémonie a été suivie de la visite de la plate forme de compost. Elle souligne aussi les difficultés de ramassage des ordures ménagères par le SICTOM liées à la nouvelle réglementation qui interdit aux véhicules de collecte de reculer. Elle évoque pour terminer sa demande, en réunion syndicale, de mettre à l'étude la création d'une déchetterie en rive droite, demande qui ne semble pas retenir l'attention pour le moment.

Le Maire informe le Conseil municipal du lancement par « SudOuest le Mag » d'un concours

visant à élire le plus beau village de la région. Saint Macaire a été sélectionné avec 8 autres villages des différents départements desservis par le journal. Le vote s'effectuant sur internet, il invite à se mobiliser pour soutenir notre bourg qui a été retenu pour représenter la Gironde.

QUESTIONS DIVERSES

Daniel Boulineau souligne l'absence de toilettes publiques sur les Allées, elles font particulièrement défaut pendant la saison estivale. Le Maire rappelle l'existence de sanitaires accessibles aux handicapés en mairie mais il convient sans doute d'améliorer la signalétique. Il serait sans doute possible d'installer un bloc sanitaire autonome sur les Allées ce qui pose la question de l'esthétique et du coût de cet équipement urbain.

Martine Latestère se demande si la pose d'un filet supplémentaire au city stade ne serait pas utile pour limiter la divagation des ballons. Le Maire rappelle que le projet initial n'en comportait aucun et qu'au final un filet a été installé du coté de la route.

Avec la fin des travaux dans le secteur de la résidence Logévie, Florence Lassarade se demande quand les différents panneaux de signalisation seront installés. Alain Falissard précise qu'ils seront mis en place dans les semaines qui viennent par l'entreprise en charge de ce contrat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, Mme LASSARADE, adjoints

Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, ZANETTE, Mme BEAUGE.

ABSENTS: M. DUTREUILH (procuration donnée à M. COSSON), adjoint, M. RAMILLON-MOULIN, Mme PEMPTROIT, Mlle BORTOT, M. JUGE, excusés

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 octobre à 21h en présence de 12 élus. Absents excusés: V. Bortot, JL Dutreuilh (procuration de vote à V. Cosson), J Juge, D Pemptroit, JP Ramillon.

EMPRUNT

Dans la perspective de financer les travaux d'investissement prévus au budget, le Maire propose au Conseil municipal de valider un emprunt de 300 000 € consenti pour une durée de 15 ans. Seules deux banques ont répondu à notre demande, le Crédit agricole offrant les conditions les plus intéressantes avec un taux à 4,63 %. L'accès au crédit reste difficile, en juillet seule une ligne de trésorerie avait été obtenue.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve à l'unanimité dans le principe le projet qui lui est présenté
- décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

* Montant : 300.000 € * Taux fixe : 4,88 % * Taux période : 4,63 %

* Première échéance (date) : 230 jours après la réalisation

* Durée : 15 Ans * Échéance : 28 187,03 €

* Frais de dossier : 70 €

- prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

REGIME INDEMNITAIRE

Indemnité d'Administration et de Technicité

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2010 relative à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.),

CONSIDERANT la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant du cadre d'emploi suivant :

• Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2010 relative à l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.)

CONSIDERANT la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.) aux agents relevant du cadre d'emploi suivant :

• Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Meilhac, impasse du Moulin, Poumeyrol, Allée Tourny.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le 8 novembre 2012 à 21h en présence de 14 élus. Absents excusés: J Juge, F Lassarade, D Tach.

Les comptes rendus des Conseils municipaux du 27 septembre et du 25 octobre 2012 sont adoptés à l'unanimité.

<u>Mission de maîtrise d'œuvre</u>: Travaux de voirie nécessaires à l'aménagement des liaisons entre la rue Burdeau et la RD 1113 (carrefour en Té) d'une part et la desserte de la parcelle section A n° 827 (carrefour giratoire) d'autre part

Pour la réalisation des travaux d'aménagement cités en objet, l'établissement d'une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre du cabinet Escande d'un montant de 6 400,00€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

<u>Mission d'assistance à Maître d'ouvrage</u>: Perspective d'aménagement d'une unité foncière rue Saint Denis

Monsieur Falissard expose au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité doit être réalisée afin d'envisager l'implantation de différents aménagements sur un terrain situé entre la rue Saint Denis et la RD 1113.

Cette étude de faisabilité explorera plusieurs hypothèses d'aménagement du secteur avec approche financière de leur coût de réalisation.

Au terme de l'étude, le Conseil Municipal pourra ainsi définir l'option la plus favorable pour cet aménagement et valider les négociations permettant d'aboutir à la maîtrise foncière du site.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition d'honoraires de Catherine GRAVELIER architecte d'un montant total de 3 200,00€ HT (dont 1 200,00 € HT de prestations du bureau d'études techniques BERCAT)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

CNP Assurances 2013

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, Décide :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour une durée d'une année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Décisions diverses

Renouvellement des contrats enfance jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la CAF de la Gironde et la Communauté des Communes des Coteaux Macariens est en renouvellement cette année pour une durée de 4 ans : 2012-2015.

Dans ce cadre, il précise que la CAF de la Gironde souhaite que les actions de compétence communales soient dissociées des actions de compétence communautaires afin que les prestations soient directement versée aux collectivités compétentes.

Il propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention sus nommée

Demande de la DDTM

Le Maire présente la demande de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) visant à faire résilier par la commune la mission d'assistance conseil pour le suivi du contrat d'affermage de l'eau potable. Il regrette de voir l'Etat abandonner ce service aux collectivités qui relèvera désormais du champ concurrentiel. Il propose de ne pas donner suite à cette demande, de toute façon cette réforme nous est imposée à compter de 2013.

Unanimité du Conseil municipal

Tarif de mise à disposition des salles communales et prêt de tables et bancs

Après étude en commission, il est proposé au Conseil municipal de valider les mesures suivantes :

Cette mise à disposition est gratuite pour les associations du canton reconnues d'intérêt public. Pour les autres, le montant de la location est identique à celui demandé aux particuliers à savoir : 125 € pour une journée, 200 € pour deux jours, 300 € pour trois jours. Un chèque de caution de 300 € est demandé.

Le prêt de tables et bancs est possible pour les macariens, dans la limite des stocks disponibles, à condition d'effectuer une demande écrite déposée en mairie. Le matériel doit être retiré et ramené aux services techniques sur rendez vous.

Unanimité du Conseil municipal

Réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la première guerre mondiale

Le Maire propose à l'occasion des cérémonies du 11 novembre de demander la réhabilitation collective des 650 soldats fusillés pour l'exemple à l'occasion du premier conflit mondial. D'août 1914 à septembre 1918, les conseils de guerre ont prononcé 2500 condamnations à mort. Ce sont 650 soldats qui ont été fusillés pour l'exemple, des hommes choisis au hasard,

parfois même en raison de leur engagement syndical, jugés rapidement par des conseils de guerre spéciaux improvisés, condamnés à mort au moindre doute, sans moyen de se défendre, sans recours possible.

Le combat pour cette réhabilitation est menée depuis plusieurs années par la Ligue des droits de l'homme, la Libre pensée, l'Union pacifiste du mouvement de la paix, la Ligue de l'enseignement mais aussi par 17 conseils généraux, 3 conseils régionaux... Ni grâce ni pardon, mais simplement la justice pour les hommes. Tous les fusillés pour l'exemple doivent réintégrer sans réserve la mémoire collective, à égalité avec les autres victimes de la terrifiante boucherie humaine qui ensanglanta le monde au début du XX°s.

Unanimité du Conseil municipal.

Informations diverses

Le Maire se félicite de la première place obtenue par Saint Macaire à l'occasion du concours organisé par le supplément magazine du journal Sud Ouest consacrant le plus beau village de la région. Cette récompense atteste de la qualité de notre patrimoine, elle témoigne aussi des efforts accomplis depuis de nombreuses années pour le valoriser. Il précise cependant avoir envoyé un courrier à la rédaction pour rectifier quelques erreurs apparues dans l'article, notamment l'assertion selon laquelle Saint Macaire serait une bastide.

Le rapport 2011, établi par la DDTM, concernant le Syndicat d'assainissement, est disponible à tous les élus qui souhaiteraient en avoir connaissance.

Questions diverses

Jacqueline Beaugé propose d'installer quelques bancs le long de la route du bas afin de permettre aux promeneurs d'en disposer. Le Maire précise qu'il faudra se mettre d'accord sur leur nombre et leur implantation. Il précise que dans les semaines qui viennent les services techniques vont positionner deux nouvelles tables, une dans le prolongement du city stade, l'autre à proximité des jardins familiaux. Quelques bancs, ainsi que des poubelles plus grandes et plus nombreuses seront rajoutés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2012

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, M. DUTREUILH, adjoints

Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Mme BEAUGE.

ABSENTS: Mme LASSARADE, adjointe, Mlle BORTOT (procuration donnée à D. Scaravetti), M. JUGE, excusés

Le Conseil municipal s'est réuni le 19 décembre 2012 à 21h en présence de 14 élus. Absents excusés : J Juge, F Lassarade, V Bortot (procuration de vote donnée à D. Scaravetti).

Le compte rendu du Conseil municipal du 8 novembre est adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE PASSAGE DE RESEAUX ELECTRIQUES

Alain Falissard présente au Conseil Municipal le projet d'ERDF de supprimer le poteau supportant une ligne moyenne tension à l'entrée de la résidence du Moulin. Pour mener à bien cette opération, une autorisation est demandée afin de faire passer un câble en souterrain sur une longueur d'environ 13,50 m sur un terrain voisin propriété de la commune (parcelle B 584)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- donne son accord pour la mise en souterrain de ce réseau moyenne tension (à une profondeur minimum de 1,30 m);
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage de ce réseau sur la parcelle B 584.

CONVENTION POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE LIGNE D'ENERGIE ELECTRIQUE

Alain Falissard rappelle qu'à la demande de la commune, le SDEEG va réaliser l'enfouissement d'une ligne basse tension rue de la Fontaine du Thuron. Pour ce faire, la commune doit autoriser la traversée souterraine de la parcelle A652 sur une longueur de 2 m. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- donne son accord pour cette intervention,
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ces travaux avec le SDEEG.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PRESTATION DE

SERVICE POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales a modifié le paiement des prestations de service de l'accueil périscolaire. En effet, à compter du 1^{er} Janvier 2013, les prestations seront directement versées à la commune. Une nouvelle convention a été établie et a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre, de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de service avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accueil périscolaire.

ACQUISITION DES PROPRIETES LEFEBVRE

Les héritiers Lefebvre souhaitant vendre les deux édifices en très mauvais état qu'ils possèdent rue Amiral Courbet et chemin du palus, le Maire a fait réaliser une évaluation de l'ensemble par France Domaine. Il propose la somme de 25 000 € qui a été acceptée par la famille.

L'acquisition par la commune permettra d'envisager la restructuration de ce secteur et dans un premier temps sa sécurisation. Une proposition d'achat va aussi être faite aux propriétaires des ruines voisines sur la base des estimations de France Domaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cet achat.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SPORTS PIAN-SAINT MACAIRE ET TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

Sur demande des services de l'Etat, le Conseil municipal doit valider une nouvelle délibération pour permettre ce transfert.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (moins une voix contre J.L. Dutreuilh) décide :

Le transfert à la CDC des Coteaux Macariens de la totalité des équipements actuellement mis à disposition du syndicat pour l'exercice de ses compétences, à savoir principalement une tribune et des vestiaires adossées à cette dernière. Que les parcelles de la commune de Saint Macaire situées sur la commune de Pian sur Garonne cadastrées section C n° 70 – 74 – 75 – 84 – 436 – 453 – 708 lieu dit Tambourin pour une superficie de 2 ha 86 a 87 ca, mises à la disposition du syndicat seront mises à disposition de la CDC des Coteaux Macariens.

ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 20 novembre 2012 concernant un état en non valeur pour un montant de 372,80 €uros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes correspondant à des

impayés sur le restaurant scolaire, pour l'année 2011 pour un montant de 207,80 €uros, pour l'année 2012 pour un montant de 165,00 €uros

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en fonctionnement et investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications. Ci-joint décision modificative n° 3.

Budget de la Commune :

Dépenses de fonctionnement

article 022	-	6 930,22 €
article 6541	+	428,40 €
article 6554	+	5 966,82 €
article 6574	+	535,00€

Dépenses d'investissement

article 020	-	11 938,84 €
article 21312-022	+	9 099,17 €
article 2188-022	+	2 357,32 €
article 2182-025	+	482,35 €

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil municipal valide à l'unanimité :

Un devis de 2 448,00 € HT proposé par la société Bodet afin de permettre le changement du mécanisme défaillant de l'horloge et réaliser l'éclairage de cette dernière. Un carillon pourra aussi être décidé à certaines heures.

Un devis de 4 849 € HT visant à compléter les panneaux de signalisation sur l'ensemble de la commune, notamment dans le secteur de la résidence F. Bergoieng.

Un devis de 4 779 € et un second de 5 202 € pour renouveler et compléter l'installation informatique du secrétariat. A savoir, un nouveau logiciel Magnus afin d'améliorer et compléter le dispositif existant et l'installation d'un serveur plus performant.

Les nouveaux tarifs du restaurant scolaire. Les différents prix sont augmentés de 0,10 centimes d'euro.

L'exonération de la taxe sur les spectacles concernant le Moto Start Club pour la course qu'il organise fin juin.

Une subvention complémentaire de 535 € à l'Amicale des sapeurs pompiers pour l'organisation du bal du 13 juillet 2012 sur la place de l'horloge.

PROJET D'IMPLANTATION DU MULTIPLEXE DE 8 SALLES DE CINEMA SUR LA COMMUNE DE LANGON

Le Maire explique que ce projet risque de mettre en péril les cinémas de proximité installés dans les centres-villes qui existent actuellement à La Réole, Langon, Cadillac, Bazas voire Monségur et Captieux. Certains d'entre eux sont associatifs et bénéficient de l'aide des collectivités, ils ont tous réalisé des investissements récents, notamment pour passer au numérique.

Il s'agit de défendre un maillage cohérent de salles sur le territoire, souvent seuls lieux de vie et de cohésion sociale ouvert toute l'année sans discontinuité, au nom de la diversité et de la culture accessible à tous, aux enfants en temps scolaire, aux séniors hors temps scolaire en proposant des tarifs adaptés et raisonnables.

Il s'engage à voter contre ce projet à l'occasion du Comité syndical du Scot qui devra se prononcer sur ce sujet.

INFORMATIONS DIVERSES

Une étude préalable à la fusion des syndicats et collectivités Eau et Assainissement de la région de Saint Macaire va être lancée. Le Maire informe le Conseil municipal de la formation d'un comité de pilotage, deux élus, Delphine Tach et Alain Falissard sont volontaires pour suivre ce dossier.

Le rapport annuel (2011) du SICTOM est à disposition de tous les élus qui souhaitent obtenir des informations sur le fonctionnement de ce syndicat en charge de la collecte des ordures ménagères sur un vaste territoire.

Le Maire informe le Conseil municipal des critères d'attribution des subventions de la CDC pour les manifestations sportives et culturelles organisées sur notre territoire qui ont été validés lors du dernier Conseil communautaire. L'objectif est maintenant d'informer les associations de la commune de ce dispositif, le prochain numéro du Mercadiou pourra en faire écho.

Vincent Cosson, premier adjoint, informe le Conseil Municipal d'une nouvelle organisation dans la gestion des services techniques. A sa demande, Alain Falissard, adjoint en charge des travaux, viendra l'épauler pour planifier et assurer le suivi des interventions des employés de la commune. Son activité professionnelle ne lui permet pas toujours d'assurer chaque semaine cette mission d'encadrement.

Jean Loup Dutreuilh informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un inter village le samedi 15 juin avec les communes de Saint Macaire en Mauges et Saint Macaire du Bois. A l'occasion du week-end de la fête locale, ils se sont engagés avec Franck Zanette à superviser cette manifestation. Cette dernière bénéficie d'une forte implication des pompiers de notre

centre de secours et de membres du club de foot des Bleuets Macariens. Une subvention exceptionnelle sera demandée à la commune, par le biais du comité des fêtes, pour aider à son déroulement. Un appel sera lancé pour héberger nos hôtes dans des familles macariennes comme le veut la tradition de cette sympathique rencontre.

Jean Loup Dutreuilh informe le Conseil municipal de la réunion de la commission cantine en présence de représentants des parents d'élèves, des enseignants et de la responsable du restaurant scolaire. Le fonctionnement apparaît globalement satisfaisant, des informations ont été données sur la nouvelle organisation du service depuis la rentrée en raison de l'arrêt des livraisons aux communes extérieures ainsi que sur les travaux réalisés cet été.